



11 juillet 2019

(19-4610)

Page: 1/2

**Conseil du commerce des services**

**PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE**

**RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU COMMERCE  
DES SERVICES AU CONSEIL GÉNÉRAL**

1.1. Conformément à la Décision ministérielle de 2017<sup>1</sup> donnant pour instruction au Conseil général de procéder à l'examen périodique des travaux menés dans le cadre du Programme de travail sur le commerce électronique à sa session de juillet 2019, le Conseil du commerce des services est convenu, le 27 juin 2019, que je ferais rapport au Conseil général, sous ma propre responsabilité, au sujet des travaux effectués depuis le dernier rapport, présenté en décembre 2018.<sup>2</sup>

1.2. Le Conseil du commerce des services a examiné le Programme de travail sur le commerce électronique à ses réunions formelles du 21 mars et du 27 juin 2019, conformément au mandat donné par les Ministres de poursuivre ces travaux dans le cadre du Programme de travail et de s'efforcer de redynamiser les travaux menés par les Membres.

1.3. À la réunion de mars, la Chine a présenté des renseignements sur les dispositions relatives à la protection des consommateurs et à la responsabilité des plates-formes de commerce électronique figurant dans sa nouvelle loi sur le commerce électronique, entrée en vigueur au début de 2019. Les États-Unis ont fourni des renseignements sur une initiative d'une durée d'un an entre le gouvernement des États-Unis et celui de la République démocratique populaire lao (RDP lao) et leurs secteurs privés respectifs sur les questions relatives à l'économie numérique, mettant en avant les activités de coopération entreprises et les enseignements tirés. La RDP lao a indiqué que l'initiative des États-Unis avait été très appréciée, et qu'elle avait été utile et opportune au regard des travaux sur le commerce électronique en cours à l'OMC. L'Australie a fourni des renseignements sur sa stratégie pour l'économie numérique de décembre 2018 intitulée "Tech Future", qui illustraient son approche des possibilités et des défis liés au commerce électronique.

1.4. Toutes les délégations qui ont pris la parole ont dit qu'elles appréciaient les renseignements et les données d'expérience communiqués. Une délégation a demandé des précisions sur l'initiative de coopération entre les États-Unis et la RDP lao, tandis qu'une autre a proposé de réaliser une "évaluation des besoins" concernant le commerce électronique, du genre de celle qui avait été effectuée pour l'AFE. De nombreux Membres ont appelé à poursuivre et à intensifier les travaux menés dans le cadre du Programme de travail, soulignant qu'il était important d'examiner les difficultés particulières rencontrées par les pays en développement et les PMA dans le monde numérique, et les problèmes spécifiques qu'ils souhaitent voir aborder. Plusieurs Membres ont estimé qu'il était prématuré d'envisager de négocier des règles sur le commerce électronique; une délégation a réaffirmé ses vives préoccupations au sujet des discussions parallèles sur le commerce électronique, visant à élaborer des règles, dans le cadre de la Déclaration conjointe sur le commerce électronique. Après avoir exprimé leur soutien à l'atelier d'un jour sur le moratoire qui aurait lieu en avril, plusieurs délégations ont demandé que le document de recherche n° 29 de la CNUCED soit abordé à cette occasion.

1.5. À la réunion de juin, les États-Unis ont présenté une communication intitulée "The Economic Benefits of Cross Border Data Flows" (Avantages économiques des flux de données transfrontières).<sup>3</sup> Le représentant des États-Unis a indiqué que cette communication avait pour but de redynamiser les travaux dans le cadre du Programme de travail et de compléter les efforts en cours pour obtenir un résultat ambitieux dans les négociations menées dans le cadre de l'initiative relative à la

<sup>1</sup> Document WT/L/1032.

<sup>2</sup> Document S/C/56.

<sup>3</sup> Document S/C/W/382.

Déclaration conjointe. Toutes les délégations qui ont pris la parole ont remercié les États-Unis pour leur communication, qui constituait une contribution bienvenue aux discussions dans le cadre du Programme de travail compte tenu de l'importance de la question traitée. Plusieurs Membres ont dit que cette communication illustre utilement l'importance des flux de données pour le commerce numérique et les activités commerciales dans presque tous les secteurs économiques. Quelques délégations ont fait observer que, en permettant l'économie numérique, les flux de données contribuaient à améliorer la participation économique des groupes sous-représentés ou désavantagés, comme les MPME, les femmes ou les jeunes, et quelques autres délégations ont noté que, comme indiqué dans la communication des États-Unis, de plus en plus d'obligations étaient imposées aux entreprises en relation avec les flux de données.

1.6. Un certain nombre de Membres ont relevé l'observation faite dans la communication sur l'importance de trouver un équilibre entre la libre-circulation des données transfrontières et la poursuite d'objectifs de politique publique, mentionnant, par exemple, la protection de la vie privée et des données personnelles, la sécurité nationale, le respect de la loi et le développement industriel. Certaines délégations ont estimé que le document mettait trop l'accent sur les avantages des flux de données et n'examinait pas convenablement les risques divers et complexes associés aux flux de données transfrontières. Ils ont fait observer que les avantages économiques des données ne bénéficiaient qu'à un petit nombre d'entreprises, principalement dans les pays développés, qui détenaient un important pouvoir de marché et un avantage compétitif. Notant que les données étaient un atout essentiel, ces délégations ont estimé que la propriété et la localisation des données étaient cruciales pour le développement économique des pays en développement. Le Groupe des PMA a demandé que les discussions portent sur les avantages et les coûts du commerce électronique pour les PMA et a énuméré une série de difficultés que les PMA rencontraient dans l'économie numérique/l'utilisation du commerce électronique.

1.7. Certaines délégations ont dit qu'elles soutenaient la suggestion faite dans la communication des États-Unis, qui proposait d'inviter les groupes internationaux ayant mené des travaux sur la question des flux de données, tels que l'OCDE ou l'APEC, à partager des renseignements et des expériences avec le Conseil. D'autres délégations ont demandé que la CNUCED soit elle aussi invitée à apporter sa contribution. Une délégation a estimé qu'il ne fallait pas que l'OMC discute des régimes de confidentialité, car la confidentialité n'était pas une question commerciale, mais un droit fondamental.

1.8. Également à la réunion de juin, plusieurs délégations ont partagé des données d'expérience et des renseignements sur des questions relatives au Programme de travail. La Chine a présenté deux études de cas qui montraient comment le commerce électronique pouvait aider à promouvoir le développement industriel et le commerce international en favorisant une croissance inclusive et durable. Le Canada a fourni des renseignements sur les activités pertinentes de son Bureau de promotion du commerce. L'Égypte a donné un aperçu de sa nouvelle loi sur la protection des consommateurs et a fourni des renseignements sur les principaux domaines prioritaires identifiés dans sa stratégie pour le commerce électronique. La Nouvelle-Zélande a donné des exemples du rôle des technologies numériques et des flux de données dans le secteur de l'agrotechnologie et dans le secteur des jeux et des applications.

1.9. Le Conseil du commerce des services reviendra sur le Programme de travail à sa prochaine réunion formelle en 2019.

---